

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 10 JUIN

LE PREMIER VENU !

Nous sortons à peine d'une grave crise ; le lendemain nous paraît plus instable, moins assuré que jamais. Le régime républicain serait-il arrivé à un tel degré d'impuissance, d'avilissement, qu'il ne puisse même, au jour le jour, gérer les affaires publiques ?

Hier encore, alors que les graves préoccupations de l'équilibre de nos finances, de la réforme militaire, des relations extérieures, étreignaient le patriotisme national, on demandait à grands cris un gouvernement !

« Ils ne peuvent donc pas faire un gouvernement ? Qu'ils nous donnent le premier gouvernement venu ; mais il en faut un » : telles étaient les réflexions qu'au dire de M. Jules Simon on entendait exprimer partout en province.

Qu'est-ce qui trahirait plus nettement la lassitude du pays courbé sous le joug républicain que ces tristes symptômes ?

Eh bien ! le régime républicain, et non sans de laborieux efforts, a donné au pays ce gouvernement, le premier venu. . . . Et voici que le parti républicain a refusé de lui accorder quelques minutes de crédit. Dès son premier vagissement, on a tenté de l'étouffer. Cet échec n'a pas découragé les politiciens qui prétendent représenter les véritables aspirations républicaines ; une seconde tentative se prépare.

Nous n'avons, certes, ni la mission, ni le goût de plaider en faveur du gouvernement que la République pousse est parvenue à engendrer ; mais il nous semble que les politiciens radicaux, au lieu de s'ingénier à provoquer une nouvelle crise gouvernementale, feraient mieux de se soucier des légitimes préoccupations du pays. La gravité de la situation extérieure, les difficultés budgétaires ne sont-elles point de nature à imposer une trêve aux périlleuses fantaisies des clowns du cirque parlementaire ?

Quels que soient la valeur du gouvernement, son autorité, sa considération, son

influence, il est composé de républicains, et si quelqu'un n'a pas le droit, moins que tous autres, de leur jeter outrages et mépris à la face, assurément ce sont ces politiciens que la République a couvés sous son aile avec une tendresse maternelle.

Nous nous demandons parfois ce que doivent penser du gouvernement de la République, du chef de l'Etat et de ses ministres, ces populations laborieuses qui suivent trop facilement sous l'influence administrative le courant électoral, qui obéissent trop aveuglément, pour le malheur du pays, à la pression effrénée, sans vergogne, des agents des comités républicains et radicaux ?

Un vote, souvent inconscient, inspiré plus souvent encore par des considérations d'intérêt, des influences de personnes et de milieu, n'obscurcit pas, comme on est trop disposé à le croire, le bon sens, le sens pratique de ces masses paisibles et laborieuses.

Oui, que doivent-elles et peuvent-elles penser lorsque, chaque jour, elles entendent maltraiter par des feuilles républicaines le Président de la République, qualifié hier encore de « faux juste », de vieillard « affolé » jusqu'à commettre de graves inconvenances à l'égard des ambassadeurs des puissances étrangères ? Quand elles voient les ministres traînés dans la boue, accusés, toujours par des feuilles républicaines, de tripotages financiers « des plus graves », lesquelles énumèrent les sociétés malheureuses dont ces ministres portent la responsabilité, ne sont-elles point portées à croire, ces populations, que nous avons bien « le gouvernement du premier venu ! . . . »

EDMOND ROBERT.

LA LOI MILITAIRE

Avec une argumentation aussi claire que précise, M. le colonel de Plazanet a mis en lumière le vice rédhibitoire de la loi militaire dont la Chambre poursuit la discussion générale. L'honorable député de la droite a démontré que la loi de 1872, dont l'application détaillée n'avait pas encore été

intégralement faite, avait créé l'armée de réserve et l'armée territoriale. Or, le projet Boulanger, improprement appelé le service de trois ans, puisqu'aucune des catégories militaires ne reste trois ans sous les drapeaux, a pour effet immédiat de noyer l'armée active dans la réserve. C'est une loi politique autant que militaire. M. de Plazanet a fait observer enfin que si l'on eût voulu seulement améliorer la loi de 1872, il eût fallu discuter la réorganisation des cadres, mais ne point toucher à l'ensemble de cette grande loi militaire qui n'a pas encore produit ses effets.

Cette argumentation est tellement exacte que M. Laisant, qui a répliqué au colonel de Plazanet, a commencé par déclarer que le projet en discussion était dans la pensée des gauches une loi sociale et politique autant que militaire. L'aveu est formel : au reste, personne ne s'est mépris sur le but poursuivi par les sectaires radicaux. M. Laisant ne veut pas d'une « armée de lansquenets » ; il veut que le pays tout entier vibre au premier coup de canon tiré n'importe où, même au fond de l'Extrême-Orient, que tout le pays se lève pour « défendre sa chair et son sang », ce qui n'est guère le cas dans une expédition lointaine où cependant l'honneur, l'influence, les intérêts commerciaux d'une grande nation peuvent être engagés. Ce que M. Laisant et ses amis veulent — car ils laissent percer parfois le bout de l'oreille — c'est qu'il n'y ait plus d'armée permanente ; mais une simple garde nationale. Le moment est bien choisi pour faire prévaloir d'aussi dangereuses utopies ! C'est ce que M. de la Ferronnays a démontré avec une connaissance approfondie de notre diplomatie et de notre armée.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

L'élection d'un membre de la commission du budget a rencontré une force d'inertie dont l'explication ne serait pas difficile à trouver. Cette commission des finances, fermée arbitrairement aux représentants de la

minorité des droites, constitue un cénacle républicain. Ses membres doivent leur élection à des suffrages purement républicains. Or, la zizanie régnant entre les groupes des gauches, il était difficile d'aboutir promptement, en dépit de l'attitude de la droite qui a décidé, dit son procès-verbal, « de voter pour le candidat qui représenterait le mieux la politique de modération qu'elle veut faire prévaloir ». Dès l'ouverture de la séance on a procédé à un premier scrutin. Le nombre de votants ayant été insuffisant, les bureaux ont été invités à procéder de 2 heures à 3 heures à un nouveau scrutin. Cette fois encore, M. Delna Montaud, candidat présenté par l'union des gauches, n'a pas obtenu la majorité, faute d'une voix. On devra procéder à un troisième tour à la séance de demain samedi.

MM. WILSON ET GRÉVY

On commente beaucoup le singulier certificat que M. Wilson s'est fait décerner par M. Hart, syndic des agents de change. On trouve que ce syndic n'avait ni le droit, ni le devoir de garantir de son obséquiosité la situation financière du gendre de M. Grévy, et de démentir d'office ce qu'il appelle des calomnies. Est-ce que M. Hart peut affirmer qu'il connaît tous les hommes de paille ? Est-ce que ce qui se traite en coulisse ne lui échappe point comme tous les achats et ventes sur les sucres ?

Nous ne savons pas si M. Wilson a perdu, ainsi qu'on l'a dit, de grosses sommes dans de récentes spéculations. Cela nous serait indifférent si ce député d'Indre-et-Loire n'abusait de sa parenté avec M. Grévy. La Patrie reçoit une lettre dans laquelle nous remarquons le passage suivant :

« Vous devriez demander au gendre du Président de la République, au président de la Correspondance républicaine, quelques explications sur ses relations financières avec M. le docteur Cornélius Herz. S'il n'est pas répondu à vos questions, je me tiens à votre disposition pour les préciser. »

Précisez, précisez, cela sera intéressant.

10 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ELJEN !

PAR JACQUES BRET

Peu à peu la végétation devint moins riche ; l'herbe courte et sombre s'entrecoûpa de taches de sable ; on entra dans une région plus aride où devait avoir lieu la réunion. Alors, de divers côtés, dans l'immense cercle que traçait l'horizon, on voyait naître et grandir des points noirs. C'étaient des Hongrois venant au rendez-vous. Ils arrivaient à toute vitesse, faisant corps avec leurs chevaux. Bientôt André distingua, dans le lointain, un bouquet d'arbres que ses yeux exercés reconnurent sur le champ :

— Irène, dit-il en ralentissant son cheval et en se penchant un peu vers elle, nous arrivons tout à l'heure. . . J'aurais voulu causer avec vous. . . Cette course folle absorbait notre attention.

— Non, non, répondit-elle, au contraire. Toutes nos facultés se développent dans cette pleine liberté de la puszta. . .

L'allure de leurs chevaux s'était calmée, ils trottaient doucement et, en se retournant, ils apercevaient derrière eux Elisabeth et Georges qui ne devaient pas tarder à les rejoindre.

— Irène, dit encore André, laissez-moi vous faire une question. Que faut-il faire une question. Que faut-il faire aujourd'hui pour bien servir mon pays ?

Elle eut un rapide sourire ; elle jouissait de cette déférence qu'André n'avait jamais prodiguée.

— Soyez brave, dit-elle. C'est le secret de la vie d'un homme. La bravoure, dans une assemblée, est sœur de la bravoure au champ de bataille.

— C'est bien, fit-il simplement. Je vous remercie.

Au même moment arrivaient Elisabeth et Georges, et le vieux Kouski apparaissait dans le lointain. Tous ensemble et d'une allure moins impétueuse, ils s'approchèrent du lieu de rendez-vous. Le bouquet de peupliers qu'alimentait une source grandit à leurs yeux ; bientôt ils distinguèrent l'auberge qui s'abritait au milieu. Tout autour, derrière les arbres, et sur la petite colline, des êtres humains s'agitaient. Ils étaient nombreux, déjà le murmure de leurs voix arrivait jusqu'aux jeunes gens. Dans la plaine, de divers côtés on découvrait de nouveaux points noirs convergeant vers ce but. Il était facile de prévoir que la réunion comprendrait plusieurs centaines d'hommes. Bientôt nos voyageurs furent au milieu de la foule, et, descendant de cheval, ils jetèrent les guides à Kouski.

Les paysans de cette partie du comitat, en

attendant l'ouverture de la réunion, s'étaient rangés autour des tables de l'auberge qu'on avait traînées dehors, et bavaient à chaudes gorgées le vin joyeux et fort de la Hongrie, ce vin terrible qui met du feu dans les veines. Quelques-uns, les plus proches, avaient amené leurs femmes, qui causaient bravement avec l'aisance qui caractérise les Hongroises.

Dans un coin un peu retiré, se tenait un groupe de paysans distincts des autres. Ce sont ceux que les rois avaient anoblis après les guerres héroïques contre la Turquie, et qui portent le nom glorieux et original de « paysans nobles ». De loin en loin passait un grand seigneur, dans une tenue simple, familier avec tous. Assises au pied des arbres, trois ou quatre femmes de haute naissance s'étaient réunies ; elles accueillirent Irène et Elisabeth avec cette grâce que l'éducation avait encore ajoutée à leurs heureuses qualités naturelles.

L'aubergiste et sa femme, qu'on eût pu croire affairés, étaient tranquillement assis au soleil, laissant se vider leurs tonneaux et bien sûrs à l'avance qu'ils seraient remplis à l'aide de quelque bourse généreuse. Le peuple hongrois sait qu'il peut compter sur ses maîtres.

L'animation augmentait. Le bruit des voix s'élevait, et au-dessus des conversations planait quelque refrain populaire :

Du vin ! du vin ! vite que l'on m'en donne !
Qu'il pleure en moi ses plus rouges larmes !
Elles brûlent comme l'éclair dans la main de Dieu ;
Elles me rappelleraient de la mort à la vie !

D'autres, plus patriotes, essayaient déjà quelque vieux chant de guerre :

« La patrie appelle ! courons à sa voix ! Faisons retentir le bruit des armes sur les berceaux et sur les tombes. Il éveillera le courage de mon fils ; il consolera l'ombre de mon vieux père ! »

Tout à coup des éclats de voix retentirent derrière les arbres, et le peuple se leva. On venait d'entonner un chant national ; c'était l'ouverture de cette diète populaire. De toutes les poitrines s'élevèrent des eljen ! Les hommes jetèrent en l'air leurs chapeaux ornés de fleurs, les femmes battirent des mains, tous se rapprochèrent peu à peu du centre de la réunion.

Les chefs étaient remontés à cheval et s'étaient groupés, suivant l'usage traditionnel, sur la petite éminence qui dominait la maison. Ils se rangèrent en cercle, dans les poses qui rappelaient les solennelles délibérations du Rakoss, et le plus âgé ouvrit la séance. C'était un homme d'une cinquantaine d'années, d'un esprit aventureux. Gagné d'avance aux excitations de la Prusse, irrité contre l'Autriche, il prêcha la révolte et rappela les plus mauvais jours de 49, en conviant les magyars à la vengeance.

Quelques chefs semblèrent appuyer son discours.

Paris reproche vivement à M. Grévy de « laisser, dans sa maison, donner l'exemple de la fraude contre le fisc, d'encourager l'abus que l'on faisait de son influence pour appuyer des entreprises privées, d'avilir la haute fonction qu'il exerce et de nuire en fin de compte à la République au lieu de la servir. Le journal républicain appelle le Président de la République un « faux juste ». Nous sommes loin du temps où l'on nous vantait gravement l'austérité de M. Grévy.

UN MAGISTRAT DES NOUVELLES COUCHES.

Si la chute du ministère Goblet nous a débarrassés de notre inconcevable ministre des finances, M. Dauphin, nous avons encore à subir ses protégés et ses créatures. Dans ce nombre, figure un conseiller à la cour d'Amiens, M. Caumartin, qui a trouvé moyen de scandaliser jusqu'aux journaux radicaux et socialistes de l'Aine, comme, par exemple, la *Tribune*, de Saint-Quentin.

M. Caumartin présidait, ces jours derniers, à Laon, les séances de la cour d'assises de l'Aisne. Ce singulier magistrat a reproché à un accusé de ne pas s'être fait justice lui-même. Il a fallu que M. de Grilleau, l'un des avocats les plus distingués du barreau de Saint-Quentin, rappelât à ce magistrat, revêtu du magnifique privilège de parler au nom du droit, ce précepte de l'éternelle morale : Tu ne tueras point.

Plus récemment, M. Caumartin, dans l'interrogatoire d'un misérable assassin nommé Dermay, s'est oublié au point de dire que les personnes qui avaient arrêté ce criminel ne l'avaient point assez frappé ! Nous laissons la parole à la *Tribune* qui rapporte cet incident en ces termes :

« M. le président. — Moi je trouve quelles ne vous ont pas encore assez frappé. Elles auraient pu, au moment de l'arrestation, vous lapider ; ce qui prouve qu'elles n'ont pas encore été si méchantes que vous le dites, c'est qu'elles ne l'ont pas fait. En Amérique, on applique la loi de Luch et MM. Poidvin, dans leur indignation, auraient été en droit de faire de même ! »

Que dites-vous de cette provocation non déguisée à l'assassinat, dans la bouche d'un magistrat chargé de faire respecter la loi ?

Cette attitude a révolté la *Tribune* ! La feuille radicale et socialiste fait suivre cette apostrophe des réserves suivantes :

« On nous permettra de faire remarquer encore une fois combien sont étranges les théories de M. Caumartin. »

Voilà par quels hommes on a remplacé nos vieux magistrats qui faisaient, suivant un mot d'un ancien ministre de la justice républicain, M. Le Royer, l'admiration de l'Europe.

Extrait de la Gazette des Assurances :

« L'Opéra-Comique était assuré pour une somme de 4,600,000 fr. par deux polices, une de 4,300,000 fr., souscrite par le ministère des Beaux-Arts, et une autre de 300,000 fr., souscrite par la Direction.

La première police de 4,300,000 se décompose ainsi :

Bâtiments 4.000.000
Mobilier 400.000
Recours des voisins .. 200.000

« L'Urbaine et la Nationale garantissent chacune un quart de cette somme, l'Union quatre vingtièmes, la Générale et la Providence chacune trois vingtièmes.

« Pour la deuxième police, assurant 300,000 fr. de décors et costumes, chacune des six Compagnies ci-après a garanti 50,000 francs : La Confiance, l'Urbaine, la France, la Nationale, la Générale et l'Union.

« Il avait été dit que le Phénix se trouvait également compromis dans le sinistre, mais cela est inexact. Le Phénix n'assure que le magasin des décors de la place Louvois, concurrentement avec deux ou trois autres Compagnies. »

On écrit de Rouen :

« L'incendie de l'Opéra-Comique, dont la nouvelle s'est répandue comme une traînée de poudre, a produit ici une vive impression ; ce sinistre évoque le souvenir pénible de la trop mémorable catastrophe qui, l'année 1876, réduisit le Théâtre des Arts en un monceau de ruines et coûta la vie à plus de 30 personnes et fit trois fois autant de blessés.

« Il est à remarquer que la cause de l'incendie de l'Opéra-Comique est identique à celle qui détermina celui du Théâtre des Arts : « une herse mal réglée communiqua le feu aux frises, » les tristes conséquences que l'on sait furent les mêmes.

« Nous souhaitons que toutes les mesures nécessaires soient prises au plus tôt ; et cela d'une manière générale, afin de nous éviter d'avoir à déplorer de nouveaux malheurs. »

LES FEMMES DES MAGISTRATS SOUS LA RÉPUBLIQUE

Voici une nouvelle que nous n'oserions pas publier si elle ne nous était fournie par le très sérieux *Journal des Débats*.

Tous les commentaires ne pourraient que déflorer cette page exquise, et nous nous contenterons de citer textuellement :

« Le ministère de la justice a, paraît-il, commencé, depuis peu, une collection qui pourra être fort curieuse. Elle comprendra les portraits à la plume de toutes les femmes de magistrats. Toutes figureront dans cette galerie, depuis les présidentes et les conseillères, jusqu'aux modestes compagnes des juges de paix de dernière classe. Ce n'est pas une plaisanterie, et voici ce qui s'est passé.

« A certaines époques, les chefs de service reçoivent de la chancellerie des questionnaires imprimés appelés notices individuelles. Chaque magistrat a sa notice qui est divisée en deux parties. L'une comprend les questions auxquelles le magistrat lui-même doit répondre ; l'autre, les demandes de renseignements adressées au supérieur hiérarchique. Jusqu'à ces derniers temps, ces

diverses questions n'étaient point trop indiscrètes. On demandait, par exemple, si le magistrat était fort en droit civil, s'il conciliait bien les plaideurs. Nous ne savons si c'est récemment qu'on s'est avisé de peser cette question assez saugrenue au premier abord : « Dire si le magistrat parle un idiome utile. » Mais ce qui est certainement nouveau, ce qui date à peine de quelques mois, c'est la question suivante qui a été introduite dans le questionnaire : « Situation, caractère, influence de la femme, tenue de la maison, réception.

« Nous ne savons dans quel cerveau a germé cette idée de demander aux premiers présidents, procureurs généraux, présidents de tribunaux et procureurs de la République des informations psychologiques sur les femmes de leurs subordonnés, et de donner en quelque sorte une consécration officielle à l'influence des femmes sur la carrière judiciaire de leurs maris. Nous avons entendu dire seulement que l'apparition des notices individuelles du nouveau modèle a fait assez de bruit dans le monde des magistrats. Quelques-uns se sont réjouis de cette innovation, prétendant que le repos de leur vie était assuré, puisque, au moindre sujet de plainte que leur donnerait le caractère de leurs femmes, ils pourraient désormais faire intervenir la menace d'un rapport au procureur général ou au garde des sceaux. D'autres, prenant moins gaiement la chose, ont trouvé révoltant et ridicule ce procédé nouveau d'inquisition et d'espionnage.

« Mais les plus affairés, ce sont les chefs de service, obligés de se livrer à des études approfondies sur tous les caractères féminins placés sous leur contrôle et leur censure. Ils interrogent les cuisinières, font parler les femmes de chambre, confèrent avec les laitières et demandent des rapports confidentiels aux portiers. C'est pour eux un lourd surcroît de travail ; mais il faut bien satisfaire les curiosités de la chancellerie. »

TENTATIVE D'ASSASSINAT EN CHEMIN DE FER

Nous groupons ci-après les renseignements complémentaires recueillis sur ce mystérieux attentat :

Mardi, vers quatre heures de l'après-midi, M. Birot-Breuilh, juge d'instruction, s'est rendu à l'hôpital Saint-André avec l'assassin, et, après avoir reçu la déposition de la victime, l'a confronté avec celle-ci.

Blancher continua à prétendre qu'il n'était point l'agresseur, qu'il n'avait aucun motif d'attaquer M. de Montgolfier, que d'ailleurs il ne le connaissait pas. « Deux motifs auraient pu », a-t-il dit, « me faire commettre ce crime, c'est la folie ou le vol. Mais je n'ai jamais eu d'hallucinations et mon passé répond de mon honnêteté. Si donc je l'ai frappé, c'est parce qu'il m'a attaqué et j'ignore pourquoi il l'a fait.

Blancher se tournant alors vers M. de Montgolfier lui demanda s'il n'était pas sujet à des hallucinations. Celui-ci se contenta de hausser les épaules.

L'accusé, tout en regrettant le mal qu'il a fait à M. de Montgolfier, a soutenu qu'il était dans le cas de légitime défense.

Il a été ensuite reconduit en prison.

Blancher est âgé de 31 ans, est marié, habite Bordeaux, 54, rue Judaïque depuis un mois dans une modeste chambre meublée, qu'il paye trente-cinq francs par mois. Auparavant il demeurait à Toulouse, mais il est venu à Bordeaux pour y chercher du travail. Il prétend avoir été commis de perception. Voici son signalement : taille moyenne, physionomie énergique, traits accentués, cheveux et moustaches noirs, vêtu d'un pantalon à carreaux gris et noirs, d'une redingote noire et coiffé d'un chapeau mou.

Les explications de Blancher sont confuses et contradictoires. Il ne définit pas le but de son voyage.

Une dépêche de Lyon, 7 juin, adressée au *Soleil*, dit qu'on vient d'apprendre dans cette ville l'attentat dont M. de Montgolfier a été victime. Le bruit court que l'auteur de l'attentat aurait tenté d'assassiner M. de Montgolfier pour lui dérober les plans d'un nouveau système de tourelles blindées dont il était porteur.

Si nous croyons certains renseignements, Blancher aurait pris à la gare un billet de 2^e classe, tandis que M. de Montgolfier en prenait un de 4^e classe. En route, il aurait fait supplémenter son billet pour monter dans le compartiment de M. de Montgolfier.

On comprend la gravité de ce fait qui indiquerait une préméditation très arrêtée. Beaucoup de wagons de première classe étaient vides, en effet, et Blancher aurait choisi précisément celui occupé par sa victime.

ÉTRANGER

LA SANTÉ DE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE

On télégraphie de Berlin, 8 juin :

« L'empereur d'Allemagne a encore passé une mauvaise nuit : il s'est réveillé à plusieurs reprises. Son état continue à être inquiétant et il ne s'est produit aucune amélioration. L'empereur n'a pas pu se livrer aujourd'hui plus qu'hier à ses occupations habituelles. »

LA SANTÉ DU KRONPRINZ

On télégraphie du Berlin, 6 juin, à la France :

« Je reviens à l'instant de Postdam où le docteur Morell Mackenzie venait de se rendre. Un appartement lui avait été préparé dans le palais qu'occupe le prince impérial.

« Hier matin, il y a eu une conférence générale des médecins qui avaient assisté à la première opération. Après avoir examiné tour à tour la gorge du Kronprinz au moyen du laryngoscope, les médecins se sont fermés pour décider de la conduite à tenir. La discussion a été, paraît-il, fort vive et n'a pas duré moins de deux heures. Un témoin m'a raconté qu'on entendait crier les

Le peuple, prompt à s'enflammer, n'attendait qu'un signal pour manifester ses sentiments dans un sens ou dans l'autre.

André sentit le danger. Il savait que dans toute la Hongrie de pareilles opinions étaient soutenues, que des proclamations étaient affichées. Il se recueillit un instant ; puis il crut entendre murmurer à son oreille : Soyez brave ! et, faisant sentir à son cheval une légère pression de la jambe, il s'avança de trois pas et prit la parole.

Son discours élevé, vigoureux, portait l'impreinte de ses aspirations patriotiques, soumises à un jugement sage et à de larges vues. Il pressait ses compatriotes d'obéir à l'appel confiant de l'empereur, de prendre vaillamment les armes pour se battre contre la Prusse et d'imposer à la cour de Vienne, par le dévouement, la bravoure et la fidélité, l'obligation de satisfaire les vœux légitimes de la Hongrie, c'est-à-dire le rétablissement du royaume de saint Étienne, le couronnement du roi François-Joseph, et l'autonomie du gouvernement.

Son éloquence fit impression, et la majorité sembla incliner vers son avis. Mais d'autres orateurs ressaisirent l'opinion dans le sens opposé. Ils parlèrent de révolte et de revanche : André vit briller les yeux de plusieurs chefs sur qui ces séductions avaient encore trop de prise ; il sentit que ses idées propres allaient échouer s'il n'invo-

quait pas une autorité plus forte que la sienne ; il pensa que le nom de Karadyoni, dont tous connaissaient le courage, aurait assez de popularité pour trancher la question. Toujours prompt dans ses résolutions, il piqua des deux et descendit dans la foule où il venait d'apercevoir Irène.

— Venez vite, lui dit-il à voix basse en s'approchant d'elle. Nous avons besoin de vous. Des esprits égarés veulent nous lancer dans de nouvelles aventures.

L'intelligence rapide d'Irène comprit la situation. Elle courut à son cheval, monta en selle, et dit à André :

— Qu'avez-vous dit ?

— Ce qui m'est venu à l'esprit. J'ai défendu notre cause de mon mieux ; mais je n'étais pas préparé à soutenir une pareille lutte, et j'ai peur d'avoir fait un mauvais discours.

— Allons donc ! Les phrases les meilleures sont celles qui sortent du cerveau, comme Minerve, tout armée.

Ils franchirent la colline et arrivèrent au milieu du cercle qui délibérait ; l'animation était grande. A la vue d'Irène, les chefs ne furent point étonnés ; mais, s'interrompant, ils la saluèrent.

— La comtesse Irène Karadyoni, dit André, vous apporte ici l'opinion de son père sur le rôle de la Hongrie pendant la crise actuelle.

Un sentiment respectueux courut dans l'assem-

blée ; on attendait avec intérêt ce qu'allait dire la jeune fille. Elle était grave ; elle se tenait droite sur son cheval, mais son cœur battait dans sa poitrine :

— Mon père pense, dit-elle, que nous sommes les sujets des Habsbourg et que nous devons les défendre quand ils sont attaqués.

Un murmure d'approbation accueillit ces paroles calmes qui sortaient de si belles lèvres.

— Karadyoni a raison ! cria un vétéran.

— Oui, dit encore André. Le vrai patriotisme ne se confond pas avec la révolte. Ce n'est point en s'insurgeant en face de l'ennemi que l'on sert son pays. Vous savez par quel fatal entraînement la guerre de l'indépendance a dégénéré. Mais aujourd'hui la situation n'est plus la même. Ne compromettons pas par notre faute le réveil de la patrie !

Il y eut des signes d'assentiment. Le peuple qui s'était approché et qui écoutait applaudit cette déclaration.

Irène reprit :

— Ce sont les idées de mon père. Il demande qu'on prenne les armes et qu'on s'enrôle contre la Prusse !

Une acclamation générale lui répondit :

— Eljen ! eljen Karadyoni ! crièrent d'une voix retentissante les nombreux amis du magnat.

Comme ce cri courut jusqu'à la foule qui était agitée, prête à l'élan, il fut répété à l'instant par

la réunion tout entière, avec un grand bruit qui s'étendit bien loin dans la puszta.

A ce moment, on parlait d'élire Karadyoni chef populaire, pour donner le mot d'ordre à toute la contrée. Déjà cette proposition était acclamée lorsque Irène, se dominant par un nouvel effort, éleva encore la voix :

— Mon père est âgé. Il n'a pu venir aujourd'hui. Je sais qu'il n'accepterait pas cette mission.

Le silence se fit dans l'assemblée ; on n'osa pas insister, et chacun réfléchit en lui-même.

Le nom du baron Diényi avait été plusieurs fois prononcé. On le savait brave ; on n'ignorait pas que son intelligence avait reçu une haute culture ; il était aimé des paysans, et son attitude dans la discussion avait été appréciée des esprits sages. Un de ces courants rapides, comme il s'en produit dans la foule. Les regards se portèrent sur le jeune magyar qui se tenait, droit et ferme, à côté d'Irène, et les cris de : Vive Diényi ! sortirent spontanément de toutes les poitrines.

(A suivre.)

En police correctionnelle :
— Prévenu, vous n'avez rien à ajouter à votre défense ?

— Mon président, il ne me restait plus que venir sous ; je les ai donnés à mon avocat.

médicins du jardin du palais, tant ils mettaient de chaleur dans cette discussion.

Il se confirme qu'il existe deux partis, dans le monde médical comme à la cour, l'un qui demande l'opération de la trachéotomie comme pouvant seule conjurer le péril, l'autre préférant combattre par un traitement les progrès du mal.

On croit cependant que les partisans de l'opération l'emporteront.

Le chirurgien anglais, qui tout d'abord voulait éviter cette opération si dangereuse, semblerait être décidé à en venir là, puisque, d'après ce qui m'a été rapporté, il a prévenu l'entourage du Kronprinz que s'il sauvait le malade, il lui enlèverait très probablement l'usage de la voix.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 juin.

La physionomie générale du marché est médiocre, les cours de nos rentes sont lourds et sans animation : 3 0/0, 81.92 ; 4 1/2 0/0, 108.80.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,380. Les obligations foncières et communales se négocient avec activité, les capitalistes se portent sur ces titres qui n'ayant pas encore atteint le pair laissent une marge suffisante de hausse. On recherche les Bons de la presse à 21.75 et 22. Le 1^{er} tirage qui aura lieu le 15 juin comprend plus de 500 lots dont un de 100,000 fr.

La Société Générale est toujours très ferme aux environs de 435, bien que les transactions à terme soient peu nombreuses.

La Banque d'Escompte est demandée à 468, la hausse qui depuis quelques jours se signale sur ces titres amènera sans doute la hausse au pair.

L'action des Dépôts et Comptes courants est stationnaire au cours de 600.

La compagnie d'assurance l'Aigle-Vie vient d'avoir son assemblée générale. Les comptes de l'exercice 1886 témoignent de sa bonne situation et de ses progrès. Toutes les résolutions soumises à l'assemblée ont été approuvées à l'unanimité.

Le compte de profits et pertes de l'exercice se solda par un excédent de 183,784 francs qui a été reporté à nouveau.

On a traité l'action de Panama à 400, les obligations des diverses séries sont très demandées, notamment celles du dernier emprunt 6 0/0 remboursables à 1,000 francs.

Les polices A B de l'Assurance Financière sont l'objet de demandes nombreuses et suivies ; la modicité de leur prix d'achat par coupures de 100 francs et 500 fr. les met à la portée de tous les capitaux qui s'y emploient ; ils font donc un choix judicieux.

Le marché de nos chemins de fer est calme. Les obligations sont très fermes.

Nouvelles militaires.

Le nouveau ministre de la guerre n'est partisan d'un essai de mobilisation qu'avec la participation totale des troupes de l'armée active, de la réserve et de la territoriale ; or une expérience aussi complète coûterait de six à sept millions.

Si le gouvernement n'accepte pas cette dépense, dont l'utilité est pourtant reconnue, le général Ferron sollicitera un crédit pour appeler, avant l'hiver, les hommes à la disposition de la classe de 1885, qui sont dépourvus d'instruction militaire.

La décision ministérielle du 7 février dernier faisant cesser l'allocation de l'indemnité de l'entrée en campagne pour l'expédition du Tonkin, est rapportée.

UN CONCOURS DE TIR A ORLÉANS

Lundi, a eu lieu au polygone de Cercottes, à Orléans, le concours de tir au canon du 30^e d'artillerie. A six heures du soir, le régiment rentrait au quartier, fanfare et musique en tête, alternant pour jouer leurs meilleurs morceaux. Puis venaient les officiers du régiment et, enfin, les pièces par rang de mérite.

Nos braves artilleurs avaient coquettement orné leurs pièces de feuillages et de fleurs. Les roues disparaissaient complètement sous un charmant entrelacement de branches d'arbres. Des bouquets avaient été placés à la gueule des canons. Sur les canons, les pointeurs et servants avaient installé des feuillages pour se garantir du soleil. Les chevaux avaient été également l'objet des soins des conducteurs et leur harnachement était dissimulé par une fraîche verdure artistiquement disposée.

L'air martial de ces soldats d'élite faisait plaisir à voir et les marques d'admiration se lisaient sur le visage des curieux.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LES ÉCOLES DE TÉLÉGRAPHIE

Ainsi que nous l'avons dit déjà, des Ecoles régionales de télégraphie légère seront organisées en 1887, pour les cavaliers télégraphistes, dans les centres désignés ci-dessous :

A Paris (Mont-Valérien), à Lyon, au camp de Châlons et à Saumur.

A Lyon et au camp de Châlons, l'Ecole sera rattachée à un des corps de cavalerie de la garnison pour l'administration et la discipline générale ; à Saumur, elle sera rattachée à l'Ecole d'application de cavalerie ; à Paris, elle sera placée sous la surveillance d'un capitaine instructeur, et les cavaliers convoqués seront pris en subsistance par l'un des corps de troupes stationnés au Mont-Valérien.

Les télégraphistes seront appelés dans les Ecoles régionales par série de 4 à 6 régiments. La durée de leur période d'instruction sera de deux semaines. Chaque Ecole disposera du matériel de deux ateliers de télégraphie légère électrique et de quatre appareils optiques de 0,10.

Le ministre de la guerre a décidé que les hommes de la classe libérable appartenant à l'arme de la cavalerie ne seraient renvoyés dans leurs foyers qu'après les manœuvres d'automne.

D'après une décision antérieure, ces hommes devaient être libérés dans les derniers jours de juillet.

Les jeunes soldats du contingent annuel affectés à la cavalerie seront appelés sous les drapeaux dans le courant d'octobre.

INSPECTION DES PHARMACIES EN 1887

L'inspection des pharmacies, des magasins de droguistes et épiciers-droguistes du département de Maine-et-Loire aura lieu en 1887, à partir du 4^{er} juin, et devra être terminée au 4^{er} octobre.

Sont nommés inspecteurs des pharmacies, pour l'arrondissement de Saumur :

MM. Peton, docteur-médecin, à Saumur ; Maillet, ancien pharmacien, à Doué-la-Fontaine ; Gablin, pharmacien, à Saumur.

Les pharmacies des villes d'Angers et de Saumur seront visitées :

1^o Celles d'Angers, par une commission composée de :

MM. Lieutaud, docteur-médecin, à Angers ; Gablin, pharmacien, à Saumur ; Giffard, ancien pharmacien.

2^o Celles de Saumur, par :

MM. Peton, docteur-médecin, à Saumur ; Raimbault, pharmacien, à Angers ; Giffard, ancien pharmacien.

Les pharmaciens, droguistes, docteurs en médecine, officiers de santé, vétérinaires, épiciers, et généralement toutes les personnes autorisées à tenir un dépôt public de médicaments ou de substances vénéneuses, sont astreints à présenter à l'examen des inspecteurs, lorsqu'ils en seront requis, toutes les substances conservées ou mises en vente dans leurs laboratoires, officines ou magasins.

Les épiciers et les herboristes chez lesquels il sera trouvé quelque une des substances énoncées dans l'état annexé à l'ordonnance du 20 septembre 1820, seront assujettis au paiement du droit de visite.

MM. les Inspecteurs devront mettre à profit leurs tournées pour vérifier les qualités des substances alimentaires tenues par les épiciers et les droguistes, et pour éclairer sur ce point les autorités appelées à constater les contraventions ou à en poursuivre les auteurs.

Ils seront assistés dans leurs visites des maires, adjoints ou commissaires de police. Ces fonctionnaires dresseront procès-verbal des contraventions qui seront constatées.

LA TOURNÉE DE Francillon

Le *Napoléon*, de Tours, nous apprend pourquoi la troupe de Francillon s'est arrêtée en chemin, sans venir jusqu'à Saumur.

« Décidément, dit-il, notre théâtre joue de malheur ! »

« Mardi, nous nous présentions au théâtre Français, pour y voir jouer *Hernani*, et nous trouvions portes closes. »

Mercredi soir, la représentation de *Francillon* qui devait avoir lieu, ainsi que nous l'avions annoncé, n'a pas été donnée.

« Pourquoi ? pour cause d'incendie de l'Opéra-Comique !... Mon Dieu, oui, tout simplement ! »

« Les malheureux artistes, qui étaient venus pour nous offrir le chef-d'œuvre d'Alexandre Dumas fils, n'ont pas même eu besoin d'ouvrir les portes du théâtre, le public ayant absolument fait défaut. »

« On ne peut que rire de la frousse imaginable de nos compatriotes ; elle n'a aucune raison d'être à Tours. »

« Dans nos théâtres, toutes les précautions pour garantir, en cas d'incendie, la sécurité des spectateurs, ont été prises, dit-on. »

« Et si le feu se déclarait brusquement au cours d'une représentation, l'évacuation de la salle du théâtre Français serait l'affaire de quelques secondes. »

« Il serait bon, selon nous, de réagir, dès maintenant, contre ces craintes puériles qui pourraient, si elles se prolongent, porter le plus grave préjudice à l'art dramatique, en général. »

SÉCURITÉ DES THÉÂTRES

On lit dans le *Figaro*, sous la signature de son rédacteur en chef, M. Magnard :

« Les théâtres seront toujours inquiétants, à moins qu'on ne fasse, comme au théâtre construit pour Wagner à Bayreuth, une sortie par cinquante spectateurs, et dans ce cas il faudrait démolir et reconstruire tous les théâtres de Paris et de France. Est-ce possible ? Non, et chacun en conviendra quand l'affolement sera passé, comme l'a justement dit M. Sarcey, l'autre jour, dans le *Temps*. »

« Toutes les fois qu'il y a un incendie dans un théâtre, il y a panique chez les spectateurs et par conséquent danger mortel pour eux. Je voudrais donc qu'on se contentât du possible et qu'on lui exige des propriétaires et des directeurs de théâtres des modifications qui rendront leur industrie impossible, on se bornât à un minimum très acceptable : Imposer à tous les théâtres l'éclairage par la lumière électrique qui diminue les chances d'incendie de cent pour cent. »

L'éclairage électrique paraît désormais réunir tous les suffrages ; aussi espère-t-on voir la municipalité de Saumur entrer dans cette voie et faire procéder sans retard à ce nouveau mode d'éclairage dans notre théâtre.

CONCOURS POUR LE SURNUMÉRIAT DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Un concours pour le surnuméariat des Postes et Télégraphes aura lieu le jeudi 4 août 1887, au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmités, ayant une taille de 1^m 54 au minimum, ainsi que les anciens militaires et les fonctionnaires publics comptant trois années de services rendus à l'Etat et âgés de moins de 30 ans ou qui, comptant moins de trois ans de services, n'ont dépassé la limite d'âge de 25 ans que d'une durée inférieure à celle de leurs services.

Les candidats devront se présenter en personne et sans retard au Directeur des Postes et Télégraphes de leur département, chargé de l'instruction de leur candidature.

Ce fonctionnaire leur remettra le programme de l'examen.

La liste d'inscription sera close le 30 juin 1887.

JURISPRUDENCE

Le fait de brûler des mauvaises herbes dans un champ isolé, à quatre heures de l'après-midi, et au moins à six cents mètres de toute habitation, peut-il donner lieu à un procès-verbal de la part de la gendarmerie ?

D'après l'article 10, titre 2 de la loi des 28 septembre-10 octobre 1791, il est défendu d'allumer dans les champs du feu, plus près de cinquante toises (100 mètres), des maisons, bois, bruyères, vergers, haies, meules de grains, de paille ou de foin. Si les prescriptions de cet article ont été observées, le procès-verbal ne saurait motiver une condamnation.

M. DUBESNEL — ÉPICERIE CENTRALE — nous prie d'informer nos lecteurs qu'il recevra, d'ici 2 ou 3 jours, un nouvel arrivage de *Tortues Terrestres*, qui seront vendues aux prix de 75 c., 1 fr., 1 fr. 25 et 4 fr. 50, selon grosseur.

Le Jardin, journal d'horticulture générale, publié par la maison Godefroy Lebeuf, à Argenteuil (Seine-et-Oise), avec la collaboration de M. le marquis de Cherville, de M. Ch. de Franciosi, président de la Société d'horticulture du Nord ; de MM. Ch. Ballet, Bergman, Chatenay, Correvon, etc., etc.

Abonnements : Un an, 12 fr. ; six mois, 7 fr. Les abonnements sont reçus aux bureaux du journal.

COLLECTION BROU

40 ANS DE SUCCÈS
Le monde qui résout, sans rien ajouter,
Les étonnements anciens ou récents.
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le fascicule.
3, RUE RICHELIEU, PARIS

La santé rendue à tous, sans médecine, purge, ni frais.

On se rappelle la brillante saillie du Président Dupin en plein Sénat : « A quoi bon les drogues ? n'avons nous pas la délicieuse Farine de Santé REVALESCIERE DU BARRY, qui guérit de tous les maux ? » En effet, la REVALESCIERE a produit des cures merveilleuses ; en parcourant les milliers de certificats de malades reconnaissants sauvés de maux désespérés, nous y trouvons, entre autres, ceux de S. S. le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur Nicolas de Russie, du célèbre Professeur Dédé, guéri de huit ans de dyspepsie et de catarrhe sur la vessie, et ajoutant : « Si j'avais à choisir un remède pour n'importe quelle maladie, de l'estomac, des intestins, des nerfs, foie, poitrine, cerveau ou sang, je n'hésiterais pas un instant à préférer à toutes les drogues la REVALESCIERE DU BARRY, assurée que je suis de ses résultats, j'ose dire infail-
lible. »

M. le curé Comparet dit : « Dieu soit béni ? La REVALESCIERE a mis fin à mes dix-huit ans de souffrances de l'estomac et des nerfs, avec fièvre, faiblesse et sueurs nocturnes. Et M. D. Ruff, propriétaire à Barr (Bas-Rhin), écrit : « La REVALESCIERE m'a guéri de quarante ans de dyspepsie, d'anémie, manque d'appétit, irrégularité des fonctions et névralgie chronique à la tête ; une nouvelle vie m'anime comme celle de la jeunesse. » Un extrait copieux de centaines de mille de cures d'adultes et d'enfants est envoyé gratis, sur demande, par la Maison Du BARRY et C^{ie}, 8, rue Castiglione, Paris, qui expédie la REVALESCIERE en boîtes de : 2 fr. 25 ; 4 fr. ; 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr., franco, contre mandat-poste. Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et remèdes ; elle prolonge la vie de 20 à 30 ans, et est également le premier aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

40 ans de succès, aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr.

En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Dépôts dans cette ville : à Saumur, MM. Common, 23, rue Saint-Jean ; Russon, épicier.

LE NOMBRE DES MÉDECINS EN EUROPE

Un peu de statistique ! Il s'agit du nombre des médecins dans les différents pays de l'Europe.

En Angleterre, pour 35 millions d'habitants, il y a 25,180 médecins, ce qui donne une proportion d'un médecin sur 1,350 habitants ; en Allemagne, en Autriche, en Norvège, un médecin sur 3,000 habitants ; en Suisse, un sur 1,500 habitants. En Russie, les médecins sont très peu nombreux : un sur 6,226 habitants, en tout 15,000.

En France, nous sommes assez privilégiés ; nous jouissons, en effet, du chiffre respectable de 25,000 médecins, soit 1 sur 1,400 habitants.

Mais ce n'est rien auprès de l'Amérique du Nord où, grâce à l'université de Philadelphie, on compte un médecin sur 600 habitants. O trop heureux Yankees !

Naturellement chaque médecin a sa méthode, son système et les avis sont généralement très partagés. Mais ce qu'il y a d'admirable, c'est l'unanimité avec laquelle les neuf dixièmes des médecins d'Europe, dans les cas de toux, rhumes, bronchites, enrhumements, etc., ordonnent... Les Pastilles Géraudel.

Les clients une fois guéris s'empressent alors de recommander les mêmes Pastilles Géraudel. Et c'est ainsi que s'est fait le succès de ces pastilles merveilleuses.

On trouve les Pastilles Géraudel à Saumur chez MM. NORMANDINE, GABLIN, ERNOUL, D'HUY pharmaciens.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Affaiblissement du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblie par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. CHEZ FERRÉ, pharmacien, 103, r. Richelieu, PARIS, & PH^{ies}

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

LE CUISINIER MODERNE ou *Les Secrets de l'Art culinaire*, par Gustave CABLIN (de Tonnerre). Tel est le titre d'un important ouvrage qui vient de publier la maison Garnier frères. Tout ce qui concerne la table y est traité en détail et avec la plus grande autorité. On sent que l'auteur a pratiqué tout ce qu'il enseigne, et cela sous les meilleurs maîtres. Soixante planches finement dessinées et gravées, qui comprennent plus de trois cents dessins, viennent enrichir le texte. Un Dictionnaire complet des termes techniques usités dans l'art de la cuisine termine ce beau travail. *Le Cuisinier moderne* est non seulement destiné à devenir le guide nécessaire de tous les chefs de cuisine d'hôtel ou de grande maison, il s'adresse encore aux maisons bourgeoises appelées à recevoir de temps à autre; elles en tireront les renseignements les plus utiles et les plus heureuses inspirations.

Le Cuisinier moderne se compose de 36 livraisons à 1 fr. Il forme deux volumes in-4° que l'on peut, dès maintenant, se procurer au prix de 36 fr.

Etudes de M^e BLANCHET, notaire à Angers, rue du Mail, 83, successeur de M^e CHAPIN; et de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

A VENDRE
A L'AMIABLE

Au gré des acquéreurs,
DIVERS IMMEUBLES
Situés communes des Rosiers, Saint-Clément-des-Levées et la Menitrie, comprenant: château, réserves et diverses fermes, métairies et closiers, le tout d'une contenance d'environ 122 hectares.

Revenu: 21,000 fr.

S'adresser, pour traiter, auxdits notaires, ou à M. FRANÇOIS, expert à Gennes, qui se trouvera tous les vendredis à Gennes et tous les dimanches aux Rosiers, hôtel de la Poste, de midi à 3 heures. (404)

A VENDRE

Un **BEAU CHIEN** braque, Saint-Germain pur, deux ans, bien dressé. S'adresser à M^{me} BAUGE, au Montcartier, à Vivy. (454)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

Ensemble ou par lots, UNE **Belle Propriété**

DE RAPPORT & D'AGRÈMENT
Située à **Panvigne**, commune de Villeberrier,

Comprend: une maison d'habitation, avec vastes servitudes et jardins entourés de murs, et une ferme, le tout contenant 9 hectares 50 ares environ.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

GRANDE MAISON

Pour le Commerce
Rue de la Petite-Bilange, n° 10.
S'adresser à M. DELAMARE, négociant.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située rue d'Alsace.
S'adresser à M. BESNARD-NEUSTEDT, qui l'habite. (253)

Belle occasion. — Jolie Charrette anglaise. Harnais, Cheval 1/2 sang normand origine, trotteur, quatre ans faits. A VENDRE chez MALNEUX, dresseur, Angers, pont Saint-Léonard.

Très belle Occasion
Landau à Vendre

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé,
Un Magasin de Lingerie
Et Confection
Situé au centre du commerce.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER UN MAGASIN
Pouvant être tenu par une dame,
Près la Poste.
S'adresser au bureau du journal.

Grande Liquidation

M. COLOMBEL, désirant se défaire de tous les papiers peints qu'il a encore en magasin, fait une liquidation générale à des prix excessivement bas. (368)

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis
32^e ANNÉE
Paraissant tous les samedis
AVEC DE NOMBREUSES FIGURES
Franco à domicile, pour un an.... 6 fr.
— pour six mois. 3 fr. 50
— pour trois mois. 2 fr. 50
Étranger (Union postale) 8 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Administration: 15, rue de Tournon, à Paris.

Saumur, Imp. P. GODET.

FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN TOUS GENRES
Vieux Chêne et Noyer sculpté
SPÉCIALITÉ DE SALLES A MANGER

H. HARDY

LEVÉE-NEUVE, SAUMUR

Mise en vente d'un choix considérable de SALLES A MANGER à des prix défiant toute concurrence.

SALLE A MANGER

Vieux chêne sculpté
Buffet petit modèle, colonnes torses ou autres. Table à rallonges, palins chimères, 12 couverts, 6 chaises, au choix... 375 fr. net.
La même avec buffet grande taille... 440 fr. net.

SALLE A MANGER

Henri II
Buffet à crédence, vaisselier avec vitraux de couleur et ferrures nickelées. Table à estrade avec rallonges, 6 chaises assorties... 500 fr.

RÉPARATIONS DE MEUBLES ANTIQUES

Ameublements de salon, chambres à coucher, armoires à glace, bureaux, bibliothèques, meubles d'antichambre et porte-chapeaux, chaises garnies cuir repoussé, coffres à bois, guéridons, sièges en bois courbé, glaces, etc.

Envoi sur demande de dessins et prix de tous meubles.

SANS PALAIS **DENTS** **NI CROCHETS**
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification - Prix modéré.

CACAO VAN HOUTEN
pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5.—, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. DHUY, 27, rue de la Tonnelle. (367)

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 JUI 1887.

| Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | |
|------------------------------|----------------|----------------|-----------------------------|----------------|----------------|----------------------------------|----------------|----------------|-------------------------|----------------|----------------|
| | Clôture précé. | Dernier cours. | | Clôture précé. | Dernier cours. | | Clôture précé. | Dernier cours. | | Clôture précé. | Dernier cours. |
| 3 % | 81 65 | 81 85 | Est | 775 | 775 | OBLIGATIONS. | | | Gaz parisien | 525 50 | 527 |
| 3 % amortissable | 84 30 | 84 20 | Paris-Lyon-Méditerranée | 1225 | 1224 50 | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 530 | 527 | Est | 384 | 381 50 |
| 3 % (nouveau) | — | — | Midi | 1160 | 1165 | — 1865, 4 % | 524 50 | 525 | Midi | 397 50 | 397 50 |
| 4 1/2 % | 103 50 | 103 75 | Nord | 1547 50 | 1541 25 | — 1869, 3 % | 411 50 | 412 50 | Nord | 403 | 403 75 |
| 4 1/2 % (nouveau) | 108 86 | 108 75 | Orléans | 1200 | 1200 | — 1871, 4 % | 399 | 400 | Orléans | 398 | 399 |
| Obligations du Trésor | 515 | 513 | Ouest | 856 25 | 856 25 | — 1875, 4 % | 514 50 | 515 | Ouest | 396 50 | 395 50 |
| Banque de France | 4120 | 4118 75 | Compagnie parisienne du Gaz | 1345 | 1335 | — 1876, 4 % | 515 | 514 | Paris-Lyon-Méditerranée | 395 25 | 395 |
| Société Générale | 455 | 455 | Canal de Suez | 2045 | 2035 | Bons de liquid. Ville de Paris | 523 50 | 523 | Paris-Bourbonnais | 395 | 395 |
| Comptoir d'escompte | 1020 | — | C. gén. Transatlantique | 512 50 | 512 50 | Obligations communales 1879 | 478 | 478 | Canal de Suez | 586 25 | 585 |
| Crédit Lyonnais | 562 50 | 562 50 | Russe 5 0/0 1870 | 101 70 | 102 | Obligat. foncières 1879 3 % | 477 50 | 478 | | | |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1375 | — | | | | Obligat. foncières 1 83 3/4 % | 386 75 | 386 75 | | | |
| Crédit mobilier | 300 | 302 50 | | | | | | | | | |

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS

| STATIONS | Expr. matin | Omn. matin | Mixte matin | Mixte soir | Expr. soir | Omn. soir | Omn. soir |
|---------------|-------------|------------|-------------|------------|------------|-----------|-----------|
| Saumur(ort.) | 2 06 | 6 53 | » | » | 1 39 | 4 16 | 8 34 |
| Saumur(état) | » | 6 50 | 8 31 | 10 31 | » | 4 13 | 8 30 |
| Nantillyhalte | » | 7 03 | 8 37 | 10 45 | » | 4 26 | 8 43 |
| Varr.-Chacé | » | 7 09 | 8 48 | 10 52 | » | 4 32 | 8 49 |
| Brézé-s.-Cyr | » | 7 17 | 9 02 | 11 | » | 4 39 | 8 56 |
| Montreuil(a) | 2 34 | 7 29 | 9 19 | 11 15 | 2 01 | 4 52 | 9 08 |
| — (dép.) | 2 36 | 7 33 | » | 11 24 | 2 09 | 4 58 | 9 11 |
| Thouars | 2 55 | 7 59 | » | 11 57 | 2 28 | 5 23 | 9 37 |
| Loudun | » | 8 10 | » | 12 16 | 2 52 | » | 9 52 |
| Poitiers | » | 8 16 | » | 12 22 | » | » | 10 00 |

SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ

| STATIONS | Omn. matin | Mixte matin | Omn. soir | Omn. soir | Omn. soir |
|--------------|------------|-------------|-----------|-----------|-----------|
| Saumur(ort.) | 6 53 | » | 4 16 | » | 8 34 |
| Saumur(état) | 6 50 | 8 31 | 4 13 | » | 8 30 |
| Nantilly | 7 03 | 8 37 | 4 26 | » | 8 43 |
| Montreuil(a) | 7 29 | 9 19 | 4 52 | » | 9 08 |
| — (dép.) | 7 34 | 9 29 | 5 | 4 21 | 10 |
| le Vaudelnay | 7 45 | 9 40 | 5 11 | 5 17 | 10 11 |
| Baugé | 7 56 | 9 50 | 5 20 | 5 44 | 10 22 |
| Doué | 8 05 | 9 57 | 5 27 | 6 20 | 10 31 |

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.

| STATIONS | Mixte matin | Mixte soir | Expr. soir | Omn. soir | Omn. soir | Expr. soir |
|--------------|-------------|------------|------------|-----------|-----------|------------|
| Saumur(ort.) | 7 57 | 11 54 | 1 33 | 3 06 | 5 42 | 11 5 |
| Vivy | 8 10 | 12 09 | » | 3 18 | 5 54 | » |
| Blou | 8 19 | 12 18 | » | 3 27 | 6 03 | » |
| Vernantes | 8 32 | 12 31 | » | 3 40 | 6 14 | » |
| Noyant-Méon | 8 59 | 12 59 | 2 11 | 4 04 | 6 38 | 11 45 |
| Chât.-d-Loir | 10 07 | 2 14 | 2 57 | 5 09 | 7 45 | 12 32 |

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS

| STATIONS | Expr. matin | Omn. matin | Omn. matin | Omn. soir | Expr. soir | Omn. soir | Dir. soir |
|-------------|-------------|------------|------------|-----------|------------|-----------|-----------|
| Saumur | 3 03 | 6 55 | 9 12 | 1 13 | 3 31 | 7 14 | 10 40 |
| St-Martin | » | 7 08 | 9 26 | 1 25 | » | 7 27 | » |
| St-Clément | » | 7 15 | 9 33 | 1 35 | » | 7 34 | » |
| Les Rosiers | » | 7 23 | 9 41 | 1 38 | 3 47 | 7 41 | » |
| La Ménitrie | 3 31 | 7 35 | 9 52 | 1 48 | 3 54 | 7 50 | 11 14 |
| Angers | 3 58 | 8 23 | 10 41 | 2 30 | 4 19 | 8 34 | 11 57 |

SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS

| STATIONS | Omn. matin | Omn. matin | Expr. matin | Omn. soir | Omn. soir | Expr. soir |
|-------------|------------|------------|-------------|-----------|-----------|------------|
| Saumur | 3 27 | 8 22 | 9 37 | 12 48 | 4 34 | 6 56 |
| Varennes | » | 8 35 | 9 48 | 1 01 | 4 48 | 7 09 |
| Port-Boulet | 3 52 | 8 45 | 9 57 | 1 13 | 4 59 | 7 23 |
| La Chapelle | » | 9 | » | 1 24 | 5 17 | 7 35 |
| Langeais | 4 26 | 9 29 | 10 19 | 1 52 | 5 50 | 8 04 |
| Tours | 5 05 | 10 12 | 11 05 | 2 36 | 6 40 | 8 45 |

COFFRE-FORT
DE LA
MAISON HAFNER AÎNÉ
Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,
PAUL GODET
IMPRIMEUR, SAUMUR.